

Le sous-ministre

Québec, le 1^{er} septembre 2021

Monsieur Gilles Bélanger
Directeur général
Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré
100, place de la Mairie
Saint-Faustin–Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Monsieur le Directeur général,

Relativement à la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré, je vous informe que la ministre ordonne la consultation des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré au moyen d'un scrutin référendaire, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Le scrutin référendaire se tiendra le 7 novembre 2021 et la question sera la suivante : « Souhaitez-vous, oui ou non, que la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré change son nom en celui de Municipalité de Mont-Blanc ». Les dépenses occasionnées par cette consultation seront à la charge de la Municipalité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec M^{me} Claudette Larouche, directrice régionale de Laval et des Laurentides au (450) 569-7646, poste 81501.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Paul Frédéric Guay